

Sujet : [INTERNET] Prolongation de vénerie des blaireaux

Date : Tue, 11 May 2021 14:46:15 +0000 (UTC)

De : jocelyne kantemir

Pour répondre à la consultation sur la prolongation de la vénerie des blaireaux,

Je suis TOTALEMENT opposée à ce projet qui bafoue le Code de l'Environnement et la Convention de Berne ainsi que le Conseil de l'Europe.

- La vénerie sous terre est une pratique de chasse extrêmement cruelle et barbare notamment dans la mise à mort.
- Pratiquée à ces périodes de l'année, les petits sont soit exterminés en même temps que leur mère soit livrés à eux-mêmes et incapables de survivre seuls. Le Code de l'Environnement stipule cependant qu'il est interdit de détruire des petits de mammifères dont la chasse est autorisée.
- Le Conseil de l'Europe recommande également d'interdire le déterrage.
- La Convention de Berne n'autorise les dérogations que s'il n'existe pas d'autres solutions.
- En ce qui vous concerne, il semble qu'aucune mesure préventive n'ait été examinée ou proposée pour palier aux dégâts provoqués par ces animaux.
- D'autres départements dont vous connaissez certainement la liste n'autorisent plus de périodes complémentaires.

Face, à ces arguments, j'attends de votre part, un respect des conventions, un peu de bon sens et d'empathie en ne validant pas ces prolongations de chasse.

Jocelyne Kantemir